

FICHE DE POSTE A CONTRAINTES PARTICULIERES
en section CERTIFICAT POLYNESIEN d'APTITUDE PROFESSIONNELLE
GESTION ET EXPLOITATION EN MILIEU MARIN

CONTEXTE :

Les CPAP sont implantés en CETAD qui est lui-même rattaché à un Collège situé sur un archipel éloigné. Le CPAP est un diplôme de niveau 3 (nomenclature des niveaux). Le référentiel pour l'enseignement général est celui du CAP. Le référentiel pour la spécialité GEMM a été modifié en 2020, le titulaire du CPAP GEMM est polyvalent.

Le titulaire du CPAP GEMM exerce ses activités professionnelles dans les champs suivants :

- pêche lagonaire
- tourisme lagonaire
- aquaculture
- maintenance du moteur marin, des coques et des équipements.

Au cours de la formation, l'élève prépare deux certifications du domaine maritime en plus du diplôme du CPAP, à savoir le CPL (certificat de pilote lagonaire) et le CPL PCM (certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines).

CONDITIONS D'EXERCICE :

- L'équipe pédagogique est très réduite, l'éloignement est à prendre en compte.
- Le CPAP GEMM est jumelé avec le CPAP PMH (petite et moyenne hôtellerie)
- Le CPAP se déroule sur 2 années
- L'enseignant devra assurer ses cours avec un groupe d'élève de 12 élèves qui sera composé de 2 niveaux (1^{ère} et 2^{ème} année).
- L'enseignant PLP 4530 devra aussi mettre en œuvre les enseignements :
 - De « pêche lagonaire »
 - D'aquaculture (seul ou avec le professeur de SVT du collège)
 - De « tourisme lagonaire » tels que décrits dans le référentiel du CPAP GEMM.

Le candidat doit être titulaire du permis bateau « côtier » à minima ; une mise à niveau sera proposée pour pouvoir enseigner en section CPAP GEMM.